

Conseil des sections

Vous trouverez en pièce jointe l'ordre du jour du prochain CdS.

Attention :

Le CDS du mois de février se tiendra sur 2 jours : le 20 février en format « normal » et le 21 février il se transformera en commission congrès. A cette occasion, les sections représentées et le secrétariat national procéderont à l'examen des amendements proposés afin de déterminer leur intégration et éventuellement d'homogénéiser les demandes. Les sections (ou adhérent-es isolé-es) sont donc invitées à envoyer leurs propositions d'amendements au plus tard le 18 février.

Il aura lieu à **Solidaires Paris – 144 bd de la Villette à Paris (19e arr.)** – dans la grande salle.